Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2025_046-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 mars 2026

L'an 2026, le jeudi 5 mars à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 27 février, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Alain PERRON, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Martine LE BARTZ, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs *: Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Yvon LE BOURHIS à Claudine LE SCOUARNEC, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***31***
Votants :	***37***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Hervé LE FLOC'H

2026_046

Services à la population – Relance des marchés de fourniture et livraison des repas et goûters pour le service enfance jeunesse

Les marchés de fourniture et livraison de repas et goûter pour le service enfance jeunesse de Roi Morvan Communauté arrivent à échéance le 3 juillet 2026.

Pour le renouvellement des marchés, Il est proposé, comme actuellement, de scinder les prestations en 3 lots distincts.

- Lot n°1 : fourniture et livraison de repas et goûter pour les micro-crèches
- Lot n°2 : fourniture et livraison de repas et goûter pour l'ALSH du secteur de Locmalo
- Lot n°3 : fourniture et livraison de repas et goûter pour l'ALSH du secteur de Langonnet

Les caractéristiques essentielles de ces marchés sont :

- Marché à bon de commande mono-attributaire par lot, à prix unitaires.
- Procédure formalisée suivant appel d'offres ouvert
- Durée proposée 12 mois et 1 reconduction tacite de 12 mois, soit 24 mois maximum

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2025_046-DE

- Date de démarrage : 6 juillet 2026
- Date de fin : fin de la période scolaire 2027-2028 en fonction du calendrier du Ministère de l'Education nationale
- Fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters
- Les menus sont soumis pour approbation au service enfance jeunesse et respectent la saisonnalité et la variété et favorisent la découverte du goût et des saveurs
- Les prestataires doivent se conformer à la loi EGALIM et tout aliment contenant des OGM est proscrit
- Les volailles et les œufs seront « label rouge » ou « label agriculture biologique »
- La viande bovine sera issue d'élevages adhérant à la charte des bonnes pratiques d'élevage (CBPE)
- Seuls les poissons dont la production de pêche est respectueuse de l'environnement et des ressources naturelles seront proposés
- Les fruits et légumes seront obligatoirement de saison et seront préférés labellisés (AOC)
- Les légumes utilisés dans la préparation des plats seront frais
- Les potages seront composés d'un maximum de légumes et sans additifs ajoutés
- Les compotes seront composées d'un maximum de fruit et sans sucre ajouté
- Les fromages AOC seront préférés
- Montant estimé par lot et par an :

Lots	Minimum HT	Maximum HT
Lot n°1	10 000.00 €	60 000.00 €
Lot n°2	5 000.00 €	25 000.00 €
Lot n°3	10 000.00 €	60 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'autoriser la réalisation des prestations de fourniture et livraison de repas et goûters ;**
- **d'approuver le lancement de la procédure de marchés décrite précédemment ;**
- **d'autoriser la présidence à engager toutes démarches relatives à l'élaboration et la conclusion de ces marchés ;**
- **d'autoriser la présidence à signer les pièces des marchés et toutes pièces relatives à ces prestations ;**
- **d'autoriser, au cas où les appels d'offres seraient déclarés infructueux par la commission d'appel d'offres, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la passation d'un marché négocié ;**
- **d'imputer la dépense au compte 6042.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.03.10 16:10:32 +01'00'